

**PROCES-VERBAL de la**  
**SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL**  
**LUNDI 21 septembre 2015 à 18h 30**

Mme Gisèle Bonnelly, M. André Bonhomme, M. Gérard Debroas, Mme Marthe Fadli, Mme Hélène Bellande, Mme Magalie Brazard, M. Michel Borde, M. Pierre Chemin, Mme Sabine Gatin, M. Marc Jean, Mme Theresa Mazzolini, M. Jean-Louis Malbec étaient présents à l'exception de Mme Lidy Gulini qui avait donné pouvoir à M. Bonhomme, Mme Martine Ponsat qui avait donné pouvoir à M. Debroas et M. Claude Jean avait donné pouvoir à Mme Gisèle Bonnelly

La séance est ouverte à 18 heures 30.

Madame le Maire remercie les conseillers et les personnes de l'assistance.

Le procès-verbal du conseil municipal du 07 septembre 2015 est approuvé à l'unanimité

**1/CHOIX DE LA SOCIETE POUR LE REMPLACEMENT DES SYSTEMES D'ACCES ET DE PAIEMENT DES PARKINGS**

La mise en place du système de paiement à la caisse avec installation des barrières date de plus de 10 ans. Le système actuel tombe souvent en panne, il devenait urgent de prendre une décision. Le conseil municipal avait approuvé le dossier de consultation des entreprises. L'appel d'offres a été publié en juin, quatre sociétés ont déposé une offre. La commission d'appel d'offres s'est réunie pour étudier les propositions le 20 juillet. Deux auditions avec les responsables des sociétés ont été réalisées, une physiquement le 12 août et une téléphoniquement le 10 septembre.

Après études et analyses par les membres de la commission d'appel d'offres les conseillers municipaux décident de retenir la société SHEIDT AND BACKMANN pour un montant de 174 400 € H avec l'option 3. Les travaux commenceront après le 15 novembre. Ils approuvent également le contrat de maintenance 7 jours sur 7 qui est de 7 512.29 € HT pour la période d'encaissement. Il commencera à l'issue des 2 années de garantie. M. Debroas précise que le prix et la fiabilité ont été déterminants dans le choix.

**2/CHOIX DE L'ENTREPRISE POUR RESTAURATION DES FONTS BAPTISMAUX**

Mme le Maire explique que ce point doit être reporté. Une négociation avec la société qui a déposé une offre est obligatoire. La commune doit également se rapprocher de Mme TUGAS, Conservateur Régional des Monuments Historiques à la Direction des Affaires Culturelles à Aix-en-Provence. Les travaux doivent durer 5 mois.

**3/AVIS SUR LE PLAN DEPARTEMENTAL DE PROTECTION DES FORETS CONTRE LES INCENDIES**

La Préfecture du Vaucluse a communiqué un dossier qui concerne le projet pour le Plan Départemental de Protection des Forêts Contre les Incendies 2015- 2024 pour notre département. Jean-Louis Malbec explique que ce plan est sensiblement le

même que le précédent. Les conseillers municipaux donnent un avis favorable sur ce document conformément à l'article L.133-2 du code forestier.

#### **4/ INDEMNITE DE CONSEIL 2015 ALLOUEE AU RECEVEUR MUNICIPAL**

Les conseillers municipaux approuvent à l'unanimité le versement de l'indemnité de conseil pour l'exercice 2015 à M. le Receveur au taux de 100%.

#### **5/ DECISION MODIFICATIVE N° 3**

Les conseillers municipaux approuvent à l'unanimité la décision modificative N° 3 qui concerne l'inscription de 2300 € en dépenses pour le versement de 2 subventions supplémentaires, l'une de 2 000 € à l'association «la maison de Samuel Beckett» pour l'installation des gradins pour le spectacle de juillet dernier et l'autre de 300 € à l'association «les Gazelles des ocres» où Cécile Vinson va participer au printemps 2016 dans le cadre du rallye des Gazelles au Maroc dont le but est l'humanitaire et le développement durable, Les recettes étant prises sur des recettes exceptionnelles que la commune a encaissées depuis le début de l'année.

La séance est levée à 19 30 mm